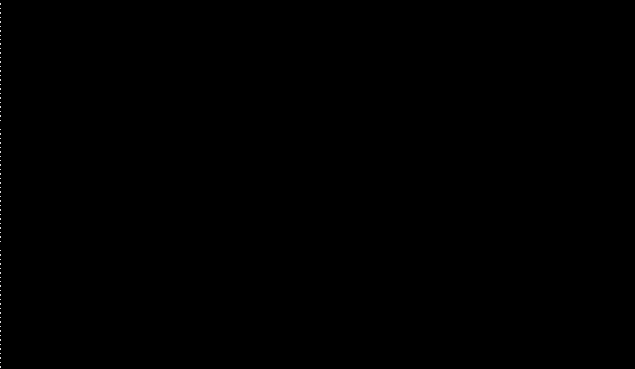


TABLEAU RÉCAPITULATIF DES MESURES DANS LE SECTEUR JEUNESSE | CORONAVIRUS |
À PARTIR DU 01 SEPTEMBRE

Capacité d'accueil	AUCUNE RESTRICTION		
Activités	Sur le lieu habituel de l'activité (Y compris stage sans nuitées)	Intérieur: Autorisé	
		Extérieur: Autorisé	
	Avec public	Autorisé	
	Extra-muros	Autorisé dans le respect des protocoles sectoriel concernés	
	Séjours à l'étranger (UE - International)	Dépend des autorisations de Voyages (Voir Affaires étrangères)	
	Formations pour les animateurs	Non-résidentiel	Autorisé
		Résidentiel	Autorisé
	Réunions des organes de l'ASBL (CA, Bureau,...)	Il conviendra de se référer à la législation adéquate (Justice)	
	Festival, Foire, Salon, Congrès, Conférence	Autorisé	
	Entretiens et cours en individuels	Entretien individuel: Autorisé Cours individuel: Autorisé	
	Formations de "pair à pair"	Autorisé	
	Entre encadrants	Autorisé	
Séjours/Stages avec nuitées	Autorisé		
Port du masque et distanciation physique (1,5 m)	<u>VOIR PROTOCOLE TEXTUEL</u>		
Repas et collation	AUCUNE RESTRICTION		
Règles sanitaires de base	Voir protocole textuel		
Utilisation du matériel	Voir protocole textuel		
Transport vers/depuis le lieu de l'activité	Voir protocole textuel		

Accueil des parents	Voir protocole textuel	
Procédure gestion de cas COVID-19	Voir protocole textuel	
Activités sportives	Se référer au protocole de l'ADEPS	